

# Présentation de la FCEI

Par  
Olivier Charest, avocat et économiste  
Antoine Gosselin, économiste

---

R-3809-2012 Phase 2  
Cause Tarifaire 2013

Le 1<sup>er</sup> mai 2013

## Plan de la présentation

- Revenu requis (postes vacants, coût de retraite, autres dépenses d'exploitation, coût de la dette)
- Trop-perçus et MAG
  - Partage des trop-perçus et MAG
  - Fonctionnalisation des trop-perçus
- FEÉ
- Rentabilité du développement
- Vision tarifaire

Régie de l'énergie  
DOSSIER: R-3809-2012  
PHASE 2  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
Date: 1<sup>ER</sup> MAI 2013  
Pièces n°: C-FCEI-  
0049

## Postes vacants

- GM ne prévoit aucun poste vacant en mode prévisionnel
- FCEI estime que cela doit être pris en compte

3

## Postes vacants

- Position de Gaz Métro :
  - Les postes vacants entraînent des hausses des coûts en:
    - Temps supplémentaire
    - Honoraires professionnels (TI)
    - Honoraires services externes (Exploitation)ainsi qu'en délai dans l'exécution des travaux
  - Il s'agit donc, selon Gaz Métro, de vases communicants

4

## Postes vacants

### ■ Position de la FCEI :

- Les postes vacants sont une réalité opérationnelle normale et récurrente (B-254, Annexe 5)
  
- En 2012, trop-perçu global au niveau des charges d'exploitation, notamment au niveau des honoraires professionnels et services externes (GM-12, Doc-12)
  - Pas de manque à gagner puisque hausse des activités capitalisables compense déjà hausse des heures supplémentaires
  - Hausse des heures supplémentaires : concentrée dans les secteurs d'activités capitalisables

5

## Postes vacants

	Variation de :	MO Taux standard	Autres secteurs	Total
1	Temps supplémentaire (TS)	4,0	0,8	4,8
2	Salaires réguliers et primes	(0,3)	(3,0)	(3,3)
3	Total des salaires	<u>3,7</u>	<u>(2,2)</u>	<u>1,5</u>
4	Total des salaires imputés au capital	3,7	s/o	3,7
5	Hausse du capital résultant de la hausse de la productivité	0,7	s/o	0,7
6	Hausse du capital total	<u>4,4</u>	<u>s/o</u>	<u>4,4</u>

■ Source : B-256, GM-18, Doc-2, page 3

6

## Postes vacants

### ■ Conclusion

- Il semble qu'on puisse isoler certains postes vacants – pas de vases communicants
- Pour les autres, aucune preuve que les autres dépenses ont augmenté – au contraire, elles ont diminué (prévu-réel 2012)
- **FCEI maintient sa recommandation de réduire de 2,5M\$ le montant demandé**

7

## Coût de retraite

### ■ Contexte :

- Hausse de 19M\$ - on double le coût de retraite
  - Hausse principalement attribuable à la hausse des cotisations d'équilibre, causée par écarts actuariels
- Méthodologie pour 2013 découle d'une décision interlocutoire, à caractère provisoire (D-2012-141)
  - Il faudra donc compenser l'écart

8

## Coût de retraite

- Objectifs de la FCEI:
  - S'assurer que les sommes incluses aux tarifs soient nécessaires et qu'elles ne soient pas indument versées à l'actionnaire
    - Notamment éviter les arbitrages interannuels à la discrétion de GM
  - Éviter l'instabilité tarifaire (objectif partagé par GM – voir dossier R-3815)

9

## Coût de retraite

- Le coût de retraite 2013 est 39,3M\$ :
  - 35,3M\$ tirés des rapports d'AON datés du 14 septembre 2012 visant à établir le portrait au 31 décembre 2011
    - B-254, GM-18, Doc-1, Annexes 1 et 2
  - 4M\$ additionnels en fonction d'hypothèses datant du 31 août 2012
    - B-254, GM-18, Doc-1, pp. 24-26, réponse 9.4

10

## Coût de retraite

- R-3815 – demande de sursis (17 octobre 2012):
  - Trois méthodes proposées :
    - Déboursés (*statu quo*) : 31,3M\$
    - Actuarielle – CFR dans BT (demande GM) : 27,2M\$
    - Actuarielle – CFR hors BT (décision Régie) : 16,5M\$
  - Dossier tarifaire 2013 : 29,2M\$ (31,3 M\$ - 2M\$ assurance post retraite) devient 39,3M\$
    - B-315, GM-18, Doc-11, Annexe (lettre AON)

11

## Coût de retraite

- Instabilité tarifaire selon GM dans R-3815 :
  - Demande de sursis : Notes sténos, 17 octobre 2012, page 142 : hausse rétroactive de près de 10M\$
  - Sur le fond : Notes sténos, 20 novembre 2012, pages 76 et 80 : inclusion de 47M\$ dans la base de tarification

12

## Coût de retraite

- Conclusions : sections 4 et 5 mémoire FCEI
  - Compte d'écart
    - Écarts liés à la méthode utilisée (décision finale R-3815)
    - Écarts liés au dépôt rapport AON 31 décembre 2012
  - Limiter la hausse en amortissant sur 5 ans la hausse des cotisations d'équilibre
    - Subsidiairement, établir à 29,2M\$ le coût de retraite (montant avancé par GM pour obtenir sursis et éviter instabilité tarifaire)

13

## Autres dépenses d'exploitation

	Moyenne 2010-2012	Réel 2012	Budget demandé (vs 2010-2012)	Recommandation FCEI
Services professionnels	15,9M\$	14,3 M\$	17,4 M\$ (+9%)	16,1 M\$
Services externes	8,2M\$	8,4 M\$	9,5 M\$ (+16%)	8,4 M\$
Matériaux	4,9 M\$	4, 8 M\$	5, 7 M\$ (+16%)	5,0 M\$
Assurances	4,0 M\$	3,9 M\$	4,3 M\$ (+9%)	4, 2 M\$
Frais de représentation	3,5 M\$	3, 5M\$	4, 3M\$ (+28%)	3,6 M\$

Réduction de 4,2 M\$

14

## Coût de la dette

- Réattribution de la dette
  - Gaz Métro aurait dû obtenir préalablement l'autorisation de la Régie
  
- Si la Régie accepte la réattribution à la DaQ, elle devrait être conservatrice quant au taux présumé de la dette

15

## Coût des lettres de crédit

- La FCEI estime que l'utilisation des lettres de crédit depuis 2010 était inappropriée et que les montants auraient plutôt dû être déboursés
  
- Les charges de 230 000\$ ne devraient pas être reconnues

16



## Sommaire revenu requis

- Réduction de 2,5 M\$ pour postes vacants
- Réduction de 4,2 M\$ des Autres dépenses d'exploitation
- Amortissement sur 5 ans de la hausse des cotisations d'équilibre
- Réduction de 230 000\$ des avantages sociaux (lettres de crédit)
- Le cas échéant, taux d'intérêt présumé sur la dette réattribuée devrait être conservateur

17

## Partage des TP et MAG

- Coût de service implique un faible incitatif à l'efficience
- Partage doit d'abord viser à éviter que Gaz Métro obtienne de la bonification indument
- La proposition de Gaz Métro ouvre la porte à de l'arbitrage interannuel
- **FCEI recommande un partage uniforme 75% - 25% en faveur des clients**

18

## Fonctionnalisation des trop-perçus

- La FCEI soupçonne que certains revenus de transport sont tirés de l'utilisation d'outils de transport fonctionnalisés à l'équilibrage (exemple: Transport STS)
- La répartition des trop-perçus de transport tel que calculé actuellement, aurait pour effet d'octroyer à la fonction transport le fruit de l'optimisation d'outils payés par l'équilibrage
- FCEI est préoccupée que cette approche soit inéquitable envers les clients avec un profil chauffage
- **FCEI demande que cette préoccupation soit prise en compte.**

19

## Rentabilité du développement résidentiel

- Environ 3000 clients perdus par année
- Gaz Métro ne sait pas caractériser ces clients
- Impact potentiellement important sur la rentabilité du développement
- **FCEI demande qu'un portrait des clients perdus soit dressé**
  - Volume
  - Temps depuis installation initiale

20

## Rentabilité du développement Résidentiel

- Présence de plus en plus importante des grands immeubles à condo
  - 61 grands immeubles à condo: 80 000 m<sup>3</sup>/an
  - 4 900 autres clients résidentiels: 1300 m<sup>3</sup>/an
  - Image fautive de la rentabilité de la vaste majorité des raccordements de clients résidentiels
  
- **FCEI demande que la rentabilité des projets sans grands immeubles à condo soit présentée distinctement**

21

## Vision tarifaire

- L'interfinancement est un critère de la vision tarifaire
  
- Pour appliquer ce critère, la Régie devra disposer d'information adéquate
  
- La FCEI demande que l'étude d'allocation des coûts de **l'année témoin** soit déposée à tous les dossiers tarifaires dès le dossier 2014-2015

22

## FEÉ

- UC propose de modifier le mode de répartition du solde du FEÉ.
- Le mode de partage du solde a fait l'objet d'une négociation et a été accepté par la Régie.